



## AVIS

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

**La société PROSOLUT S.A. a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen et auprès de l'Administration de l'environnement – Unité permis et subsides – Autorisations d'exploitation, 1 avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette relative à l'exploitation d'un atelier de travail de métaux, atelier de travail de bois, dépôt de bois et stockage de substances et mélanges classés à Drinklange, 5, Z.I. op Stackem, pour le compte de la société HALLCON SARL.**

Le dossier est enregistré sous le numéro **3/26/0049**.

Troisvierges, le 29 mai 2026  
le bourgmestre, pour le secrétaire,  
signé Edy MERTENS,

Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Transmis à l'Administration de l'environnement – Unité permis et subsides – Autorisations d'exploitation, 1 avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette

**(à enlever le 15 juin 2026)**